

QUESTIONS pour l'enquête publique

1. État réel du projet et calendrier

- Le site est-il **déjà en exploitation ou toujours en travaux** ?
- Pourquoi demander une **extension avant la mise en service réelle du site** ?
- Quels éléments **objectifs** démontrent que cette extension est déjà nécessaire ?
- Les capacités actuellement **autorisées ont-elles été évaluées** avant cette nouvelle demande ?

2. Activités et nature des déchets

- Quels types de **déchets seront traités exactement (y compris dangereux ou non)** ?
- Quelles sont les opérations réellement prévues pour la dépollution des bateaux : **tri, découpe, dépollution** ?
- Quelles quantités maximales seront traitées ?

3. Trafic et circulation

- Combien de **poids lourds par jour** sont prévus ?
- Quel impact sur la **sécurité routière des riverains (piétons, trafic dans une zone avec une unique entrée dans la zone artisanale, axes locaux)** ?
- Des aménagements routiers sont-ils prévus ?
- Lors de la réunion il a été dit qu'aucun arbre ne serait abattu...

4. Santé publique

- Une évaluation des risques sanitaires a-t-elle été réalisée pour les habitants les plus proches ?
- Les enfants, personnes âgées ou sensibles ont-ils été pris en compte ?
- Quels seront les seuils déclenchant des mesures correctives ?

4.1 Air, poussières et pollution atmosphérique

- Quelles émissions sont attendues (poussières, particules métalliques, fumées) ?
- Quels dispositifs de **filtration ou confinement** seront mis en place ?
- Des **mesures de qualité de l'air** seront-elles réalisées chez les riverains ?
- Les résultats seront-ils **publics et réguliers** ?

4.2 Eau et pollution des milieux naturels

- Quelles protections pour la rivière confluent de la rivière du Vincin contre un éventuel accident tel qu'il a été démontré possible avec heureusement un produit inoffensif
- En cas d'incendie, où vont les **eaux d'extinction** ?

4.3 Bruit et nuisances

- Quels niveaux de bruit sont attendus ?
- Des **mesures acoustiques chez les riverains (à moins de 500 m)** seront-elles réalisées ?
- Quelles plages horaires d'activité sont prévues (jour/nuit) ?

4.4 Odeurs

Les centres de recyclage produisent parfois des odeurs (hydrocarbures, huiles, déchets).

- Des nuisances olfactives sont-elles attendues ?
- Comment seront-elles surveillées ?

5. Pollution lumineuse

- Le site fonctionnera-t-il avec un éclairage nocturne ?
- Quel sera l'impact sur les riverains ?

6. Risques industriels et sécurité

- Quels sont les principaux **scénarios d'accident (incendie, explosion, fuite toxique)** ?
- Quel est le **plan d'intervention d'urgence** ?
- Quels moyens de **lutte contre l'incendie** sont prévus sur site ?
- Comment sont protégées les habitations proches ?

7. Contrôle, transparence et suivi

- Qui contrôle le site (DREAL, préfecture...) ?
- À quelle fréquence les contrôles auront-ils lieu ?
- Les riverains auront-ils accès aux **rapports environnementaux** ?
- Un **suivi indépendant** est-il prévu ?

8. Effets cumulés et contexte local

- Comment sont évalués les **effets cumulés avec les autres activités de la zone industrielle** ?
- Quel est l'impact global sur la **qualité de vie des habitants à proximité (500 m)** ?

9. Garanties en cas de problème

- Que se passe-t-il si les nuisances sont supérieures aux prévisions ?
- Existe-t-il des obligations de remise en conformité ?
- Les riverains disposeront-ils d'un interlocuteur identifié pour signaler les nuisances ?

10. Compatibilité avec le PLU et l'urbanisation

- Le projet est-il compatible avec les objectifs du PLU et les orientations de développement de Ploeren ?
- La proximité d'habitations (moins de 500 m) a-t-elle conduit à des prescriptions particulières ?
- Une étude sur l'impact de la valeur des biens immobiliers voisins a-t-elle été réalisée ?

Nous constatons depuis plusieurs mois une augmentation significative du stationnement de véhicules sur les trottoirs et les bas-côtés de la voirie, pourtant destinés à la circulation des piétons. Cette situation **réduit la visibilité aux intersections et augmente le risque d'accident** pour les usagers, notamment les piétons et les cyclistes.

Nous avons également observé à plusieurs reprises les difficultés rencontrées par les poids lourds pour se croiser entre l'entrée de la zone artisanale et le carrefour desservant Guyot Environnement. Cette configuration confirme que la voirie actuelle semble peu adaptée à une augmentation du trafic de camions.

Lors de la réunion publique, il a été indiqué que les arbres bordant la voie piétonne seraient conservés. Pourtant, nous avons déjà constaté que plusieurs branches sont régulièrement arrachées lors du passage de poids lourds, **faute d'espace suffisant**. À terme, cette situation pourrait **compromettre** la survie de ces jeunes arbres. Leur disparition constituerait une perte supplémentaire de végétation dans une zone déjà fortement minéralisée.

Au-delà des questions de sécurité routière, l'augmentation du trafic est également susceptible **d'aggraver les nuisances sonores et la pollution atmosphérique** dans un secteur déjà exposé à la proximité immédiate de la RN165. Cette situation soulève des interrogations quant aux effets cumulés de ces différentes sources de pollution sur la qualité de vie et la santé des riverains.

Enfin, bien que nous ayons compris que Guyot n'avait besoin d'aucune autorisation pour s'implanter dans ce parc d'activité (?). Pourquoi avoir choisi ce site, situé à proximité immédiate d'habitations, alors que d'autres implantations, plus éloignées des zones résidentielles ou déjà dédiées à des activités industrielles lourdes, auraient pu être envisagées ?